RAINFOREST ALLIANCE
Instructions pour les groupes cacaoyers au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Nigeria sur les exigences nationales en matière d'identification

Version 3





Rainforest Alliance crée un monde plus durable en utilisant les forces sociales et du marché pour protéger la nature et améliorer la vie des agriculteurs et des communautés forestières.

Avis de non-responsabilité en matière de traduction

Pour toute question relative à la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version anglaise officielle pour obtenir des éclaircissements. Toute divergence ou différence de sens due à la traduction n'est pas contraignante et n'a aucun effet à des fins d'audit ou de certification.

Plus d'information?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, visitez le site <u>www.rainforest-alliance.org</u> ou contactez <u>wacocoa@ra.org</u> .

Nom du Document:		Document Code:	Version:	
Protocole Rainforest Alliance : Instructions pour les groupes cacaoyers au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Nigeria sur les exigences en matière d'identification nationale		SA-CP-AF-1-V2	SA-CP-AF-1-V3	
Date of first publication:	Date of revision:	Valable à partir de:	Expire le:	
Juillet 2020	Juin 30, 2023	Juillet 1, 2021	Juin 30, 2024	
Développé par		Approuvé par:		
Standards and Assurance Department		Director of Standards and Assurance		
Linked to:				
SA-P-AF-6-V3 Politique de certification des exploitations agricoles et de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur du cacao SA-S-SD-1-V3 Rainforest Alliance 2020 Sustainable Agriculture Standard, Farm Requirements et toutes les autres annexes, orientations et politiques énumérées dans le présent document. Remplace:				
Instructions et clarifications pour les groupes certifiés au Ghana et en Côte d'Ivoire				
Applicable à:				
Entités agricoles certifiées ayant fait l'objet d'un audit sur la base de la norme 2020 pour l'agriculture durable				
Pays/region:				
Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria and Cameroon				
Culture:		Type of Certification:		
Cocoa		Titulaires d'un certificat en agriculture et chaîne d'approvisionnement		

Ces instructions, qui sont une interprétation spécifique du contexte (protocole contextuel), sont contraignantes. Cela signifie qu'elles doivent être respectées par la ou les partie(s) indiquée(s) dans les sections "applicable à", "culture" et "région".

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la republication, sans l'accord écrit préalable de Rainforest Alliance est strictement interdite.



INTRODUCTION

Ce document contient des instructions de mise en œuvre spécifiques pour les détenteurs de certificats (DC) au niveau de l'exploitation agricole afin de mettre en œuvre les exigences liées à la collecte des numéros d'identification nationaux (ID) pour les agriculteurs. Différentes sections de la politique s'appliquent à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun (des détails supplémentaires concernant l'applicabilité des exigences de la politique cacaoyère pour chaque pays sont disponibles à la page 11 de la politique cacaoyère V3.0).

1. CARTE D'IDENTITÉ DÉLIVRÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Exigences associées

Exigence	Source	Applicabilité
Exigence 1.2.4. Un registre actualisé des membres du groupe est tenu, contenant pour chaque membre du groupe les informations requises conformément au modèle de registre de groupe sur la plateforme de certification de Rainforest Alliance.	Norme d'agriculture durable Rainforest Alliance 2020. Exigences de l'exploitation	Tous pays
Exigence 1.5.a	Rainforest Alliance:	Côte d'Ivoire
Le numéro d'identification national de tous les membres du groupe en possession d'un tel document doit être indiqué dans le nouveau modèle de GMR.	Policy For Farm and Supply Chain Certification In Cocoa V.3.0	and Ghana
dans le nouveau modèle de GMR. Les titulaies de Côte d'Ivoire et du Ghana doivent se conformer à un		
pourcentage minimum de membres du groupe possédant un numéro d'identification national :		
i. Pour le premier audit de certification, les titulaires de Côte d'Ivoire et du Ghana doivent indiquer		
le numéro d'identification national d'au moins 40 % des membres du groupe		
ii. Pour le premier audit de surveillance, les titulaires de Côte d'Ivoire et du Ghana doivent indiquer le numéro d'identification national d'au moins 60% des membres du groupe.		
le numéro d'identification national d'au moins 60 % des membres du groupe		
iii. Pour le deuxième audit de surveillance, les centres de santé de Côte d'Ivoire et du Ghana doivent indiquer le numéro d'identification national d'au moins 100 % des membres du groupe.		

Instructions

Le numéro du document d'identification officiel doit être saisi pour chaque membre du groupe dans le registre des membres du groupe en utilisant le nouveau modèle de registre des

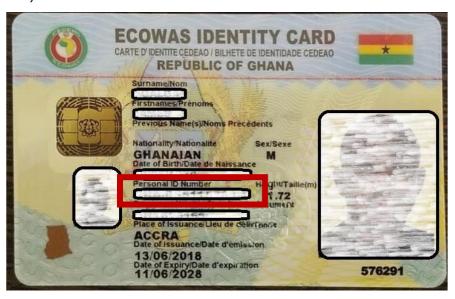


membres du groupe (GMR), qui peut être trouvé ici : https://www.rainforest-alliance.org/business/resource-item/annex-s13-group-member-registry/. Le même numéro d'identification national inscrit dans le GMR doit également être utilisé sur les reçus délivrés aux agriculteurs pour la vente de cacao certifié et dans tous les documents relatifs aux achats et aux paiements conservés au niveau de l'IMS). Le nom de la personne figurant sur le document d'identification officiel doit correspondre au nom de la personne figurant dans le registre et sur les documents de transaction.



GHANA

Pour les groupes du Ghana, le numéro d'identification personnel de la carte du Ghana est requis. Le numéro à indiquer dans le registre des membres du groupe est le numéro d'identification personnel à 13 caractères figurant au recto de la carte du Ghana (par exemple, GHA-123123123-1).



Dans le registre des membres du groupe, veuillez indiquer le numéro d'identification personnel à 13 caractères, sans espace ni trait d'union.

Par exemple : Si le numéro d'identification personnel indiqué sur la carte d'identité est GHA-123123123-1, il doit être saisi comme suit dans le GMR : GHA1231231231



CÔTE D'IVOIRE

Pour les producteurs de Côte d'Ivoire, deux options s'offrent à eux :

• Si le producteur est en possession d'une nouvelle Carte Nationale d'Identité (CNI), le NNI (Numéro National d'Identification) figurant au verso de la carte doit être indiqué.



• Si le producteur n'est pas en possession d'une nouvelle carte d'identité (CNI), il doit indiquer le "numéro d'immatriculation" qui figure soit sur l'ancienne carte nationale d'identité, soit sur la carte d'électeur.



Ce numéro est composé d'une lettre et de dix chiffres. Dans le registre des membres du groupe / la liste des membres, veuillez indiquer la lettre et les chiffres sans espace entre les caractères.

Par exemple : Si le numéro d'immatriculation indiqué sur la carte nationale d'identité est le suivant : C 1234 5678 90 :

C 1234 5678 90, il doit être inscrit dans le GMR sous la forme suivante : C1234567890

Pour les producteurs non ivoiriens, les producteurs doivent être enregistrés en utilisant le numéro d'identification indiqué sur leur carte d'identité nationale (carte consulaire pour le Burkina Faso et NINA pour le Mali).



Carte Consulaire Burkina Faso

Sur la carte consulaire de la République du Burkina Faso, le numéro d'immatriculation est situé sur le côté droit de la carte, vers le bas. Il commence toujours par les lettres BF suivies de 18 chiffres. Dans le

GMR, veuillez indiquer les lettres et les chiffres sans espace.

Carte NINA Mali

Sur la carte d'identité nationale du Mali, le "Numéro d'Identification Nationale " (NINA) est situé sur le dessus de la carte. Il est composé de 14 chiffres et d'une lettre. Dans le GMR, veuillez indiquer les lettres et les chiffres sans espace.

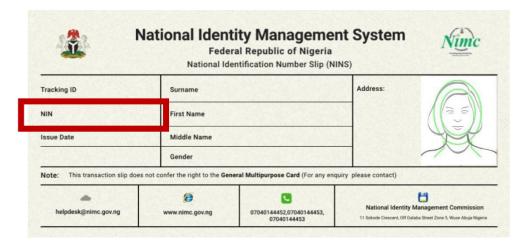




Pour le Nigeria et le Cameroun, il n'existe actuellement aucune exigence concernant le pourcentage minimum de membres du groupe qui doivent indiquer leur numéro d'identification national. Néanmoins, il est encouragé d'enregistrer autant de numéros d'identification que possible dans le GMR. Le numéro d'identification national doit être indiqué en suivant les instructions ci-dessous :

NIGERIA

Pour les producteurs nigérians, le numéro d'identité national (NIN) à 11 caractères est demandé. Le NIN figure sur la carte d'identité nationale délivrée à chaque citoyen qui s'est inscrit auprès de la Commission nationale de gestion de l'identité (National Identity Management Commission). Dans le registre des membres du groupe / la liste des membres, veuillez indiquer les caractères sans espace.



CAMEROON

Pour le Cameroun, tous les anciens, nouveaux ou provisoires formats de carte d'identité nationale sont acceptés. Dans le registre des membres du groupe / la liste des membres, veuillez indiquer les lettres et les chiffres sans espace.